

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 777

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 3 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article, inséré au Sénat avec un avis défavorable du Gouvernement mais un avis favorable de la commission des finances.

Il prévoit l'application du régime des impatriés aux chercheurs appelés depuis l'étranger à exercer en France : le dispositif est en partie satisfait pour les fondations scientifiques et d'autres dispositifs fiscaux importants permettent par ailleurs d'attirer en France les talents scientifiques.